

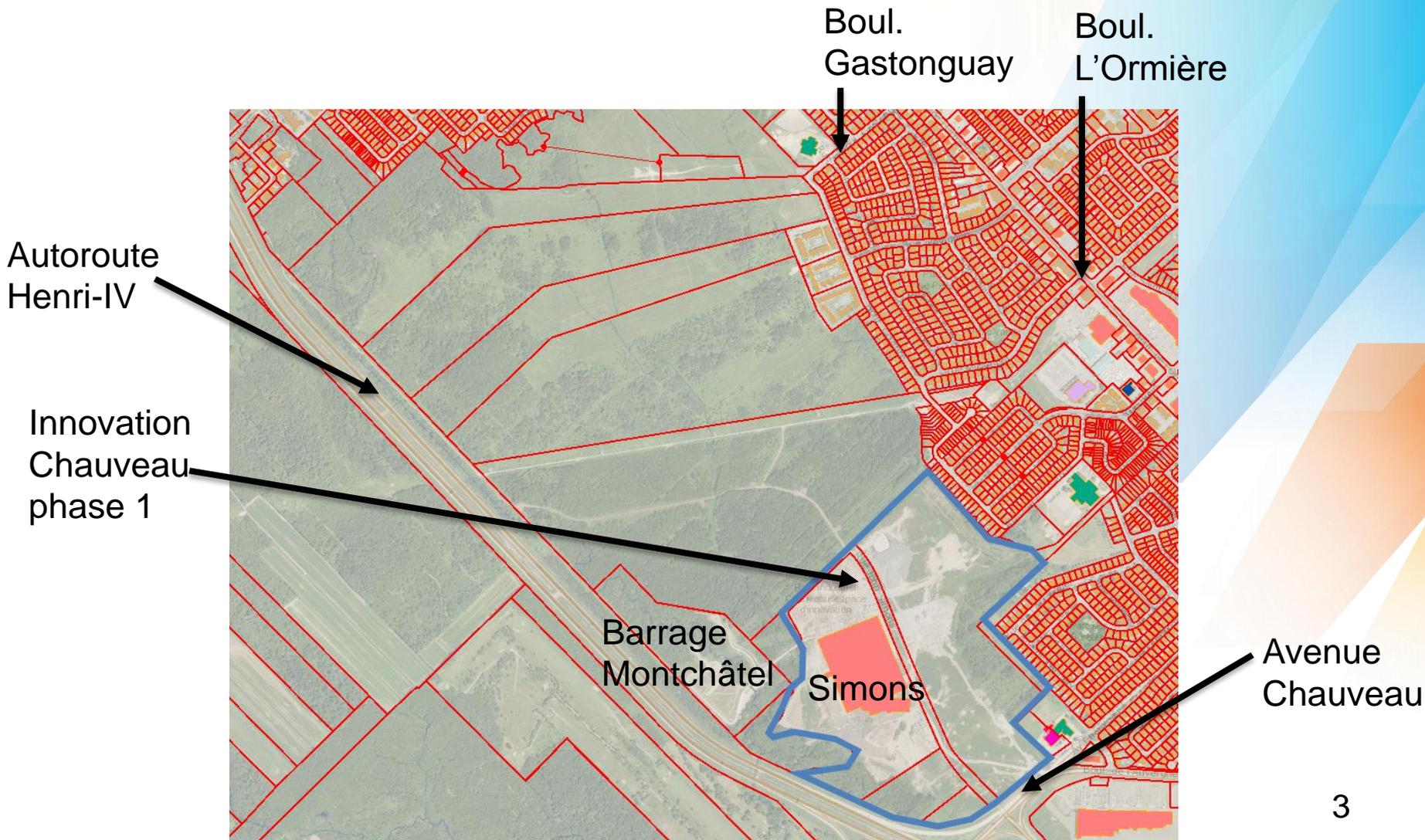
État de situation : Espace d'innovation Chauveau

6 novembre 2019

- Mise en contexte
- Écoulement des eaux
- Plan de concept
- Concept d'aménagement du bassin de rétention
- Milieux humides
- Remblai
- Modification réglementaire
- Prochaines étapes

ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Mise en contexte : localisation



ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Mise en contexte : localisation

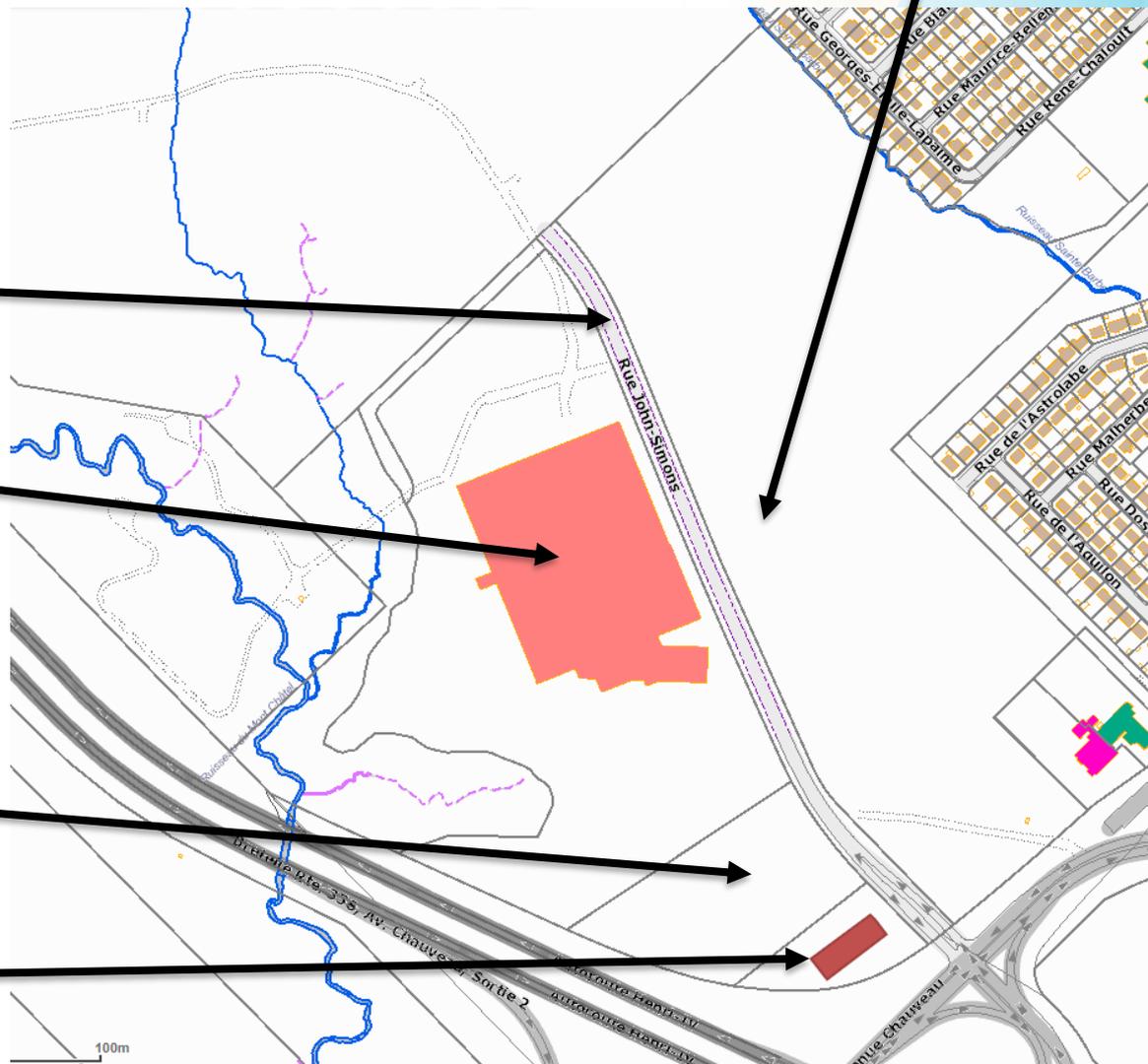
Terrain
Groupe Dallaire

Rue
John-
Simons

Centre de
distribution
Simons

Terrain
vacant

Bâtiment
Panthera



Étapes antérieures

31 mai 2017 : Séance d'information (vocation du site)

25 janvier 2018 : Atelier participatif sur les thèmes suivants :

- Les milieux naturels, les espaces verts et leur mise en valeur;
- Les activités de l'espace innovation, le cadre bâti, et leur intégration dans le milieu environnant;
- Les aménagements urbains et les espaces publics;
- Les déplacements et la mobilité.

6 juin 2018 : Consultation publique (zonage et plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la phase 1)

Dispositions réglementaires actuelles :

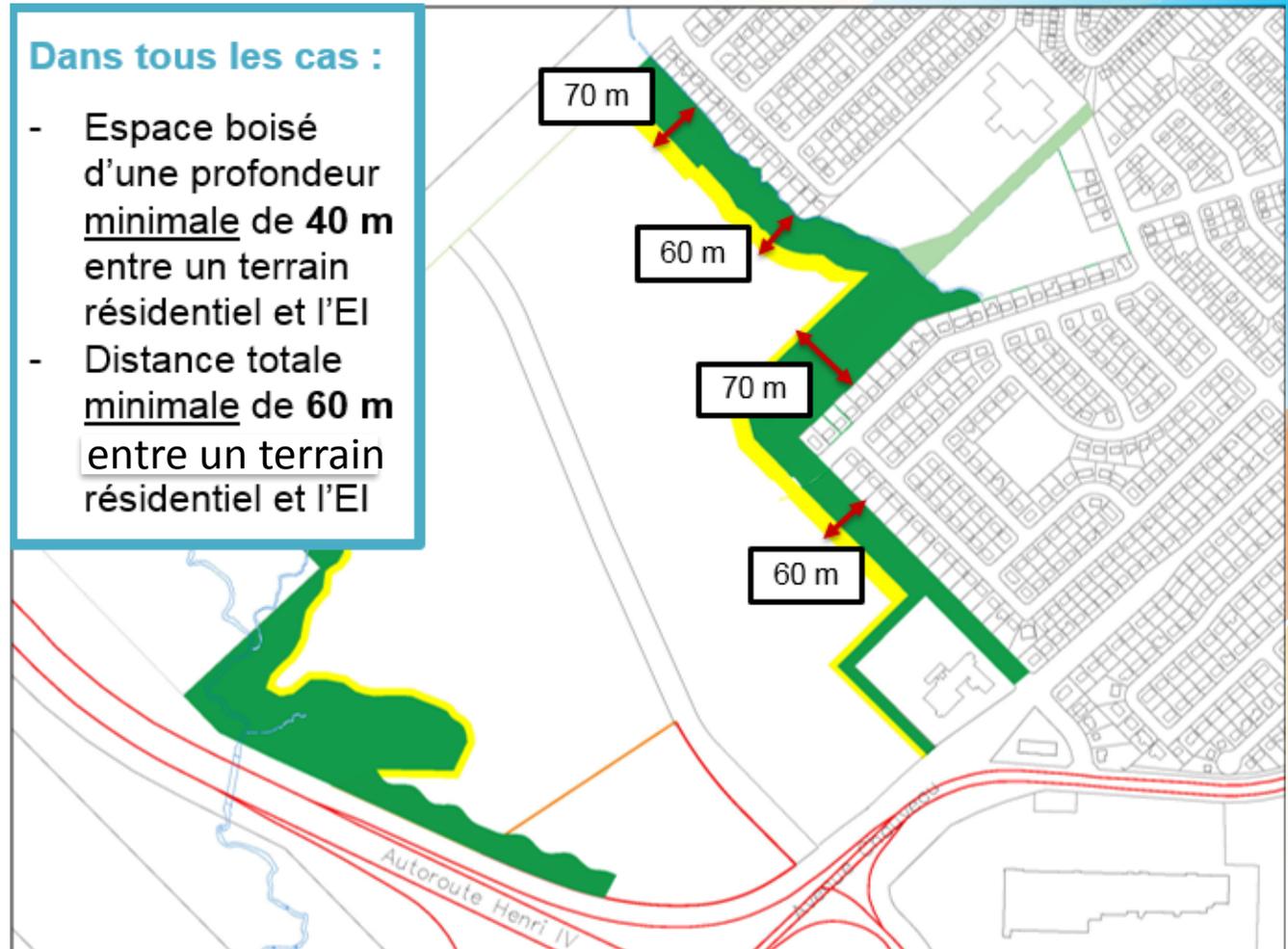
Min. 60 m entre un bâtiment industriel et un lot résidentiel

Dans tous les cas :

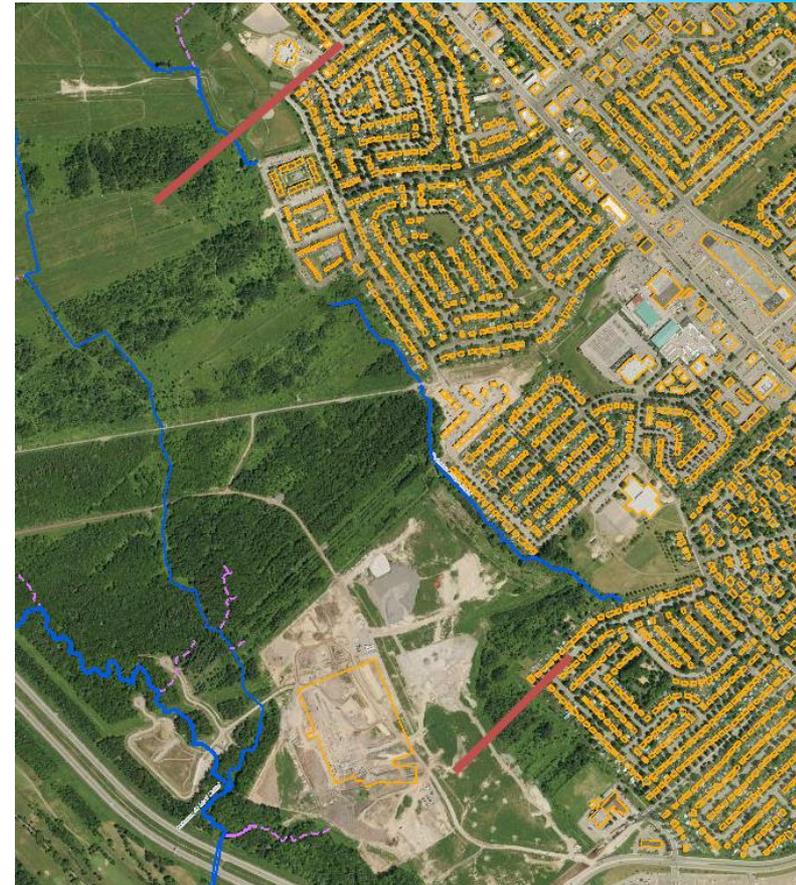
- Espace boisé d'une profondeur minimale de 40 m entre un terrain résidentiel et l'EI
- Distance totale minimale de 60 m entre un terrain résidentiel et l'EI

 Conservation naturelle + zone tampon

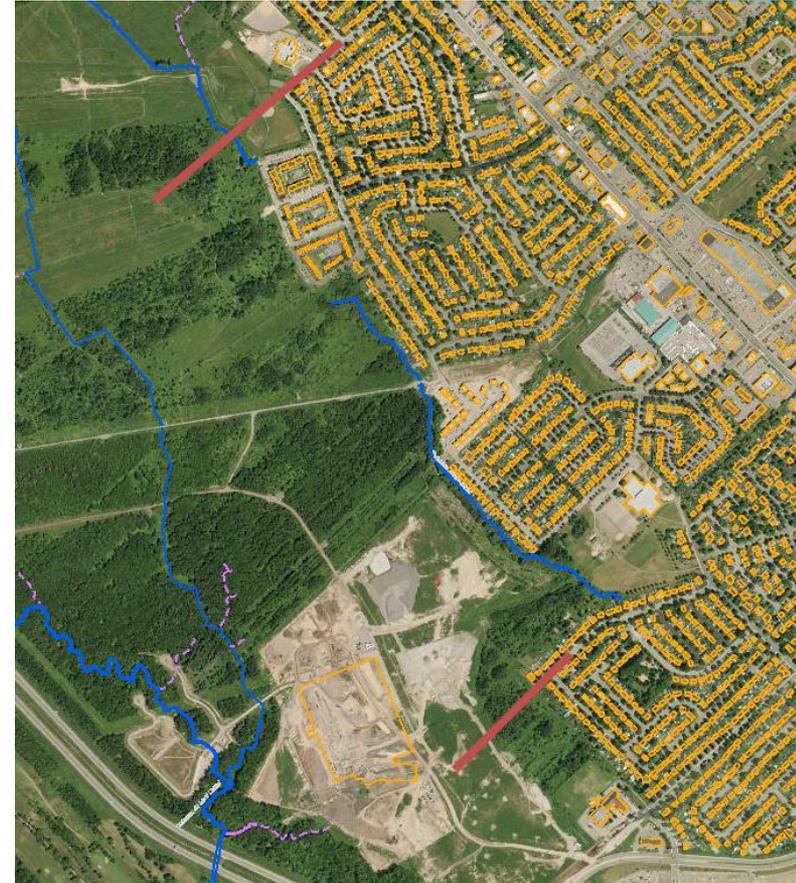
 Marge arrière (20 m)



- Consultation publique en juin 2018 : zonage
- Aujourd'hui : enjeu d'écoulement des eaux dans le secteur est (ruisseau Sainte-Barbe)
- Un ouvrage de rétention des eaux doit être construit à proximité du ruisseau Sainte-Barbe, sur le site Espace d'innovation Chauveau



- Solution retenue : un bassin de rétention, avec un souci d'intégration (aménagement paysager)
- Une étude est présentement en cours pour connaître la configuration du bassin et ses paramètres
- Zone d'intervention : du boulevard Gastonguay jusqu'à la rue de l'Astrolabe



- Évaluation de la pertinence de conserver ou non le bassin de rétention Gastonguay

Bassin de rétention Gastonguay

- Remise à l'état naturel de la partie canalisée du ruisseau Sainte-Barbe

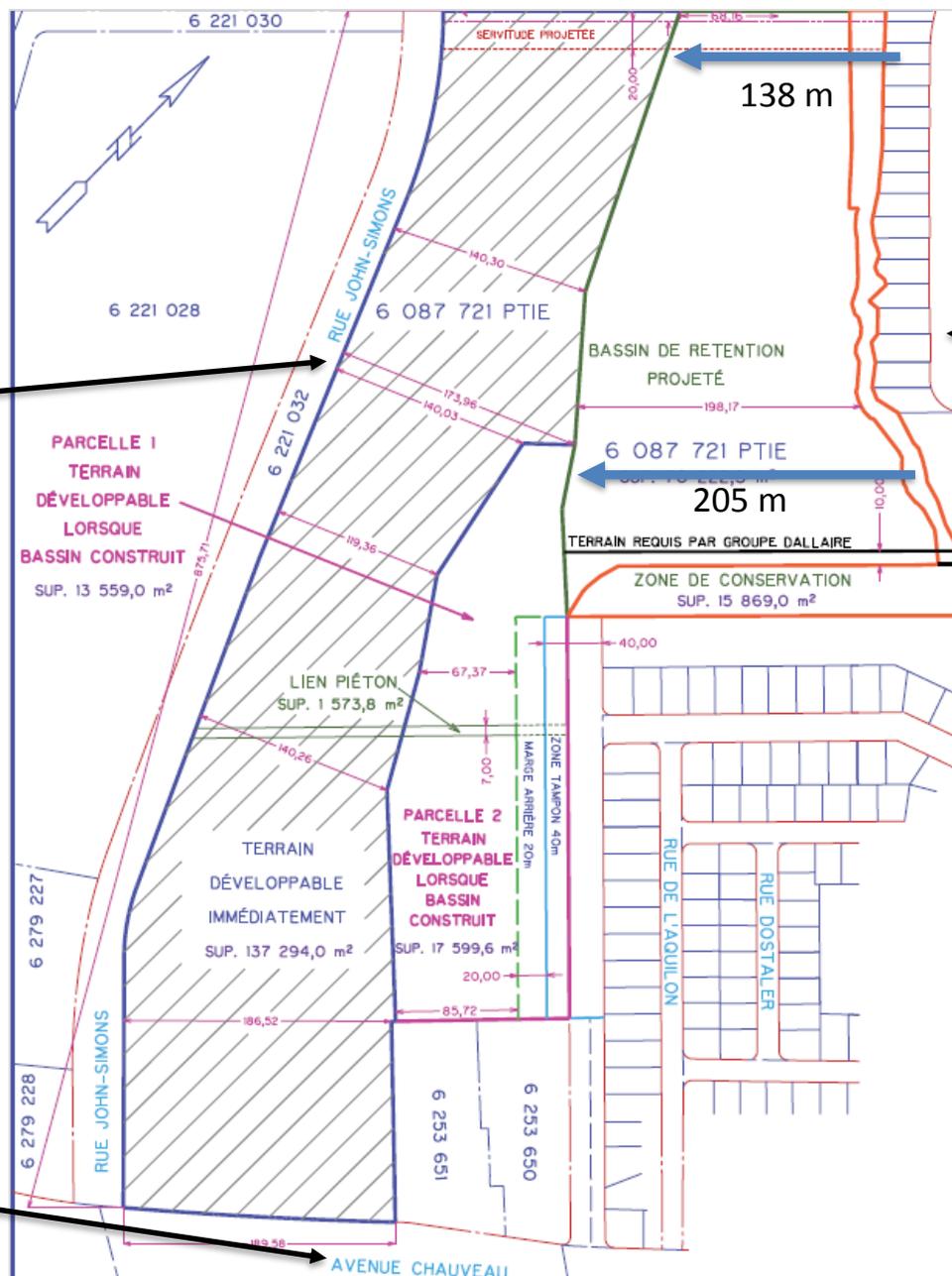
Portion canalisée – ruisseau Sainte-Barbe



ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Plan de concept

Rue John-Simons



Rue Georges-Émile-Lapalme

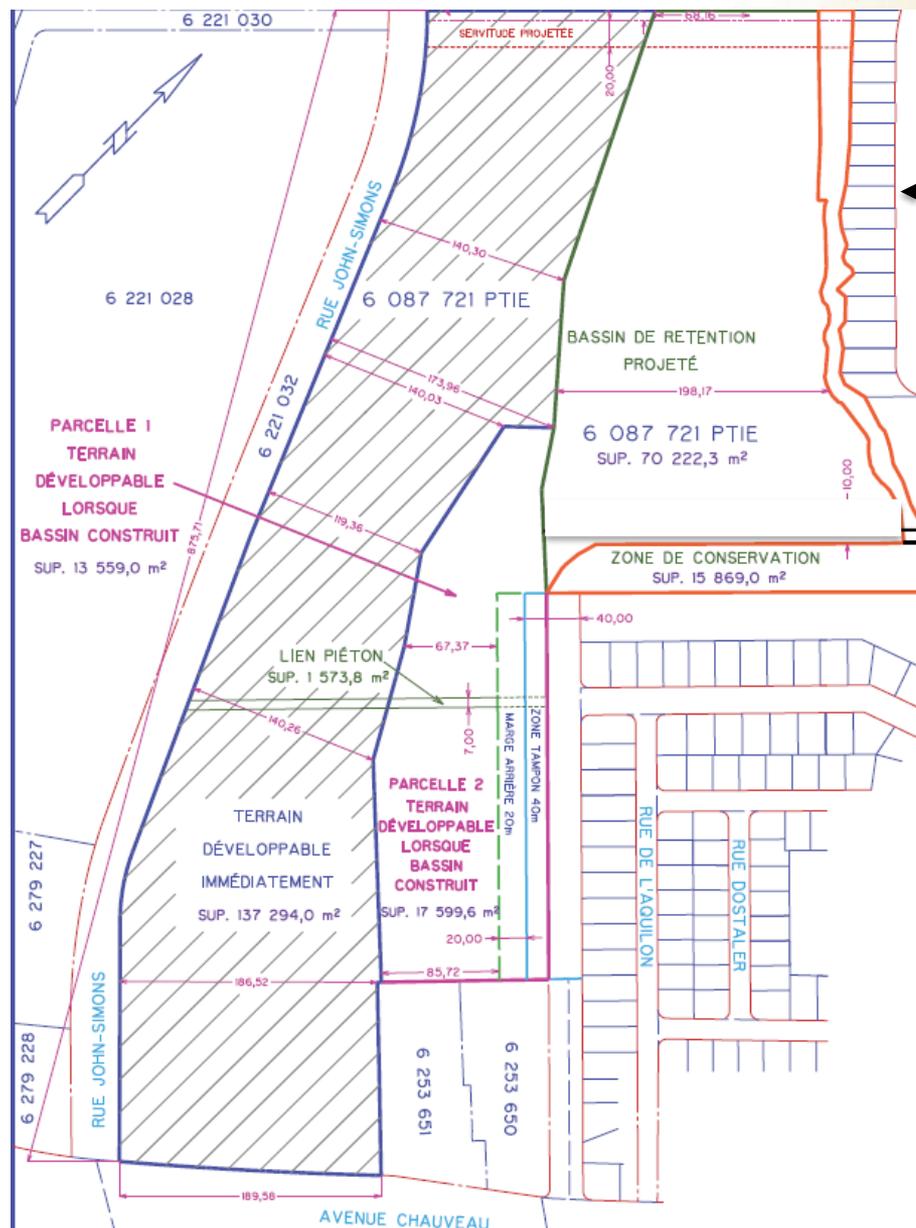
Avenue Chauveau

Distance de 60 m entre les bâtiments industriels et les lots résidentiels sera respectée

Le bassin de rétention comprendra des aménagements.

Des honoraires d'architecture paysagiste sont prévus dans l'étude en cours

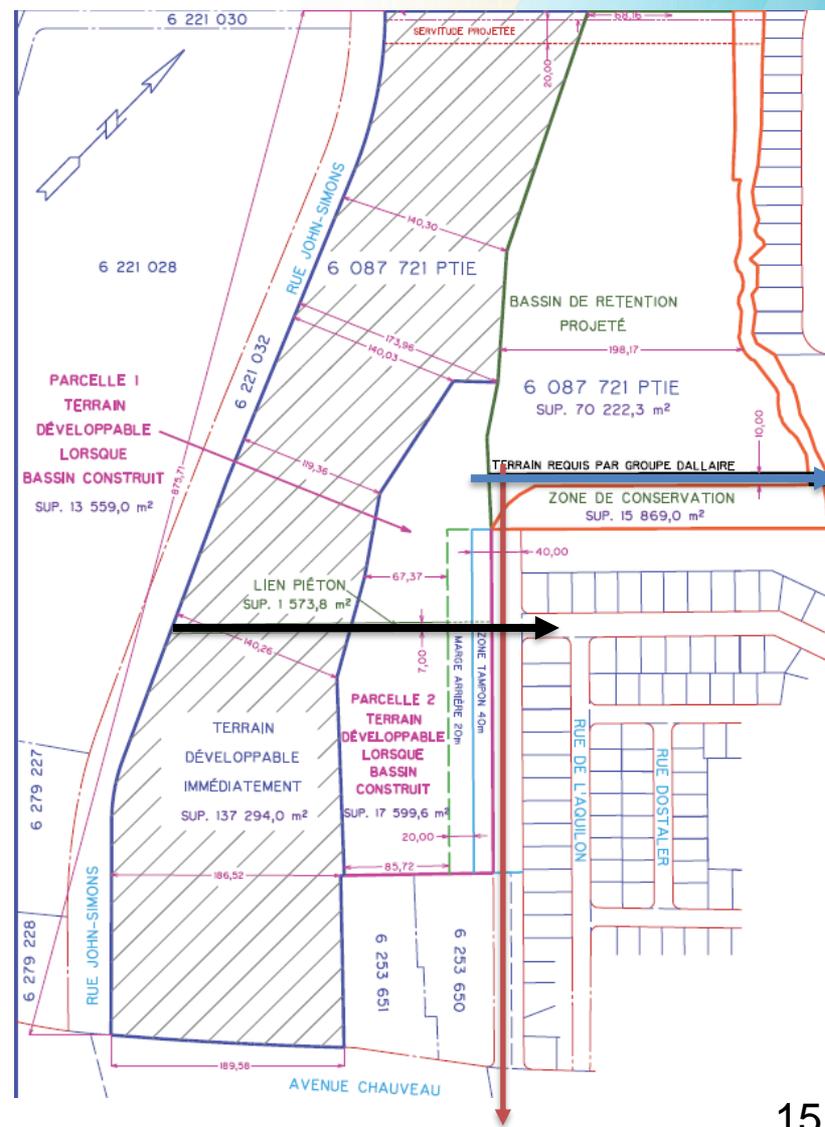
- Une intégration harmonieuse du bassin avec le voisinage résidentiel est souhaitée



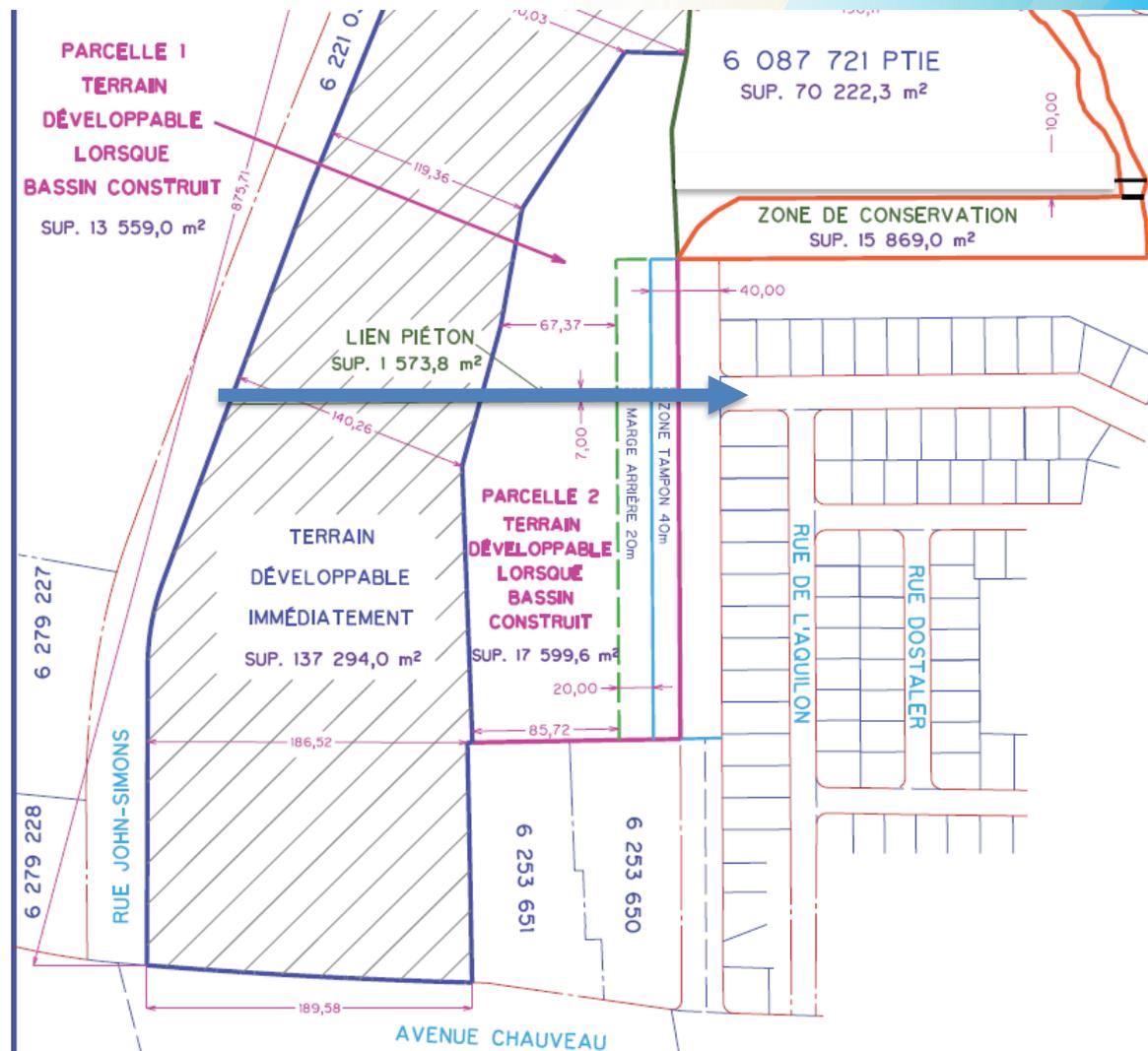
Rue Georges-Émile-Lapalme

- Une conduite pluviale, une conduite sanitaire et un déversoir d'urgence seront construits
- Ces travaux nécessiteront l'abattage d'arbres

- ➡ Conduite pluviale (Dallaire)
- ➡ Conduites sanitaire et d'aqueduc (Ville)
- ➡ Déversoir d'urgence - bassin de rétention (Ville)



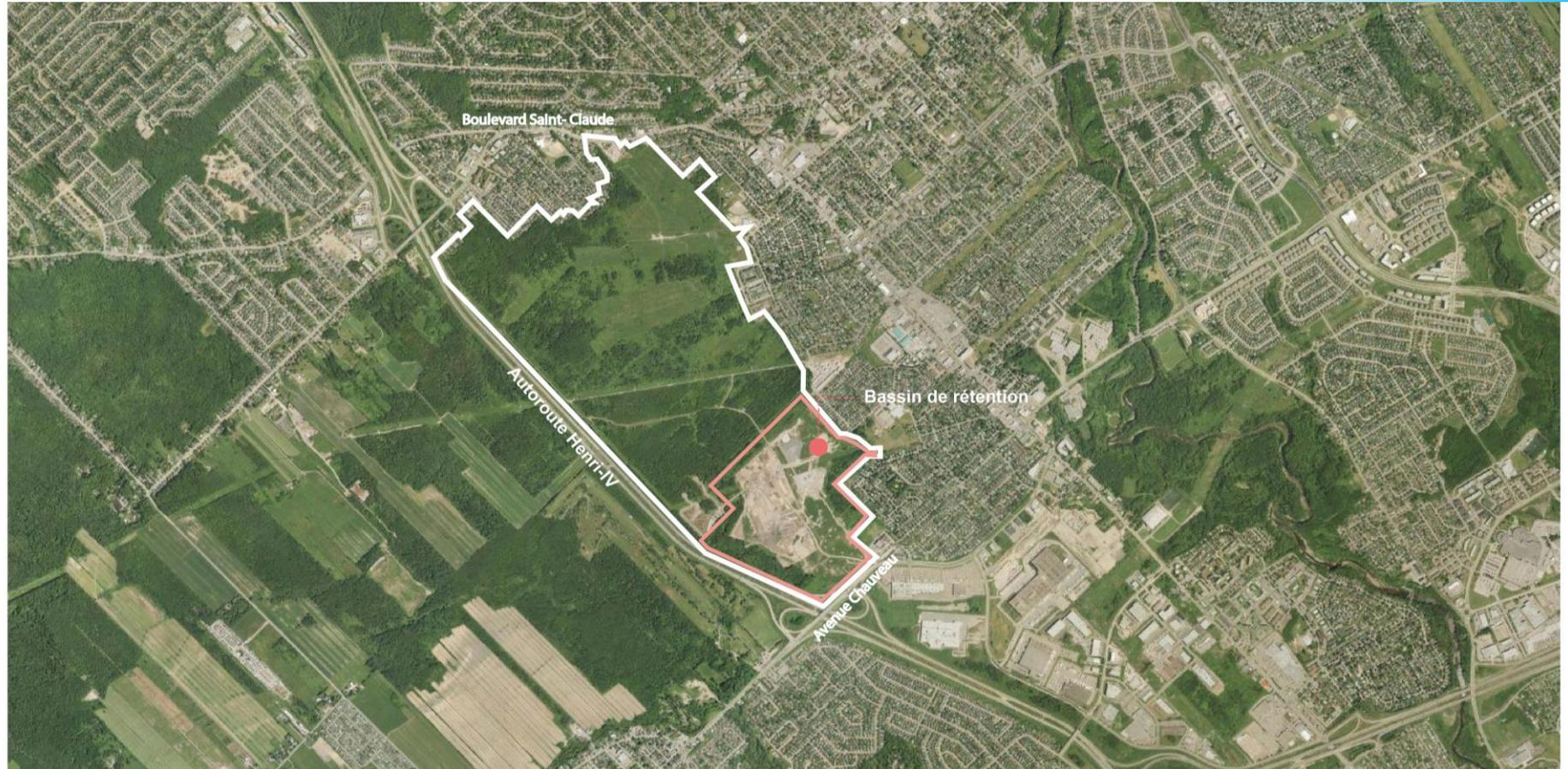
- Un lien piéton est prévu entre les rues John-Simons et Astrolabe



N.B. Le tracé est à titre indicatif

ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Bassin de rétention



ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Bassin de rétention

Plan à titre indicatif



ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Bassin de rétention

Plan à titre indicatif



EXEMPLES

Renaturalisation ruisseau La Petite Gryonne, Suisse



Sentier multi - saisons



ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Bassin de rétention

EXEMPLES

LA CITÉ VERTE, QUÉBEC

Urbain \ nature



SAINT-CONSTANT, QUÉBEC

Sobriété \ polyvalence



PARC DE LA THALI, FRANCE

Paysage / nature



Concernant les milieux humides, Groupe Dallaire a obtenu une autorisation auprès du ministère de l'Environnement (MELCC)

Cette opération nécessite différentes interventions



- Groupe Dallaire a obtenu un permis de remblai auprès de la Ville
- Respect de la réglementation municipale et provinciale (C.A.) : arbres, remblai, milieux humides



Remblai
à l'arrière
des propriétés
(rue Georges-
Émile- Lapalme)

ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Remblai



Zone de
conservation
préservée

← Secteur rue
Georges-Émile-
Lapalme

↓ Secteur rue
de l'Aquilon



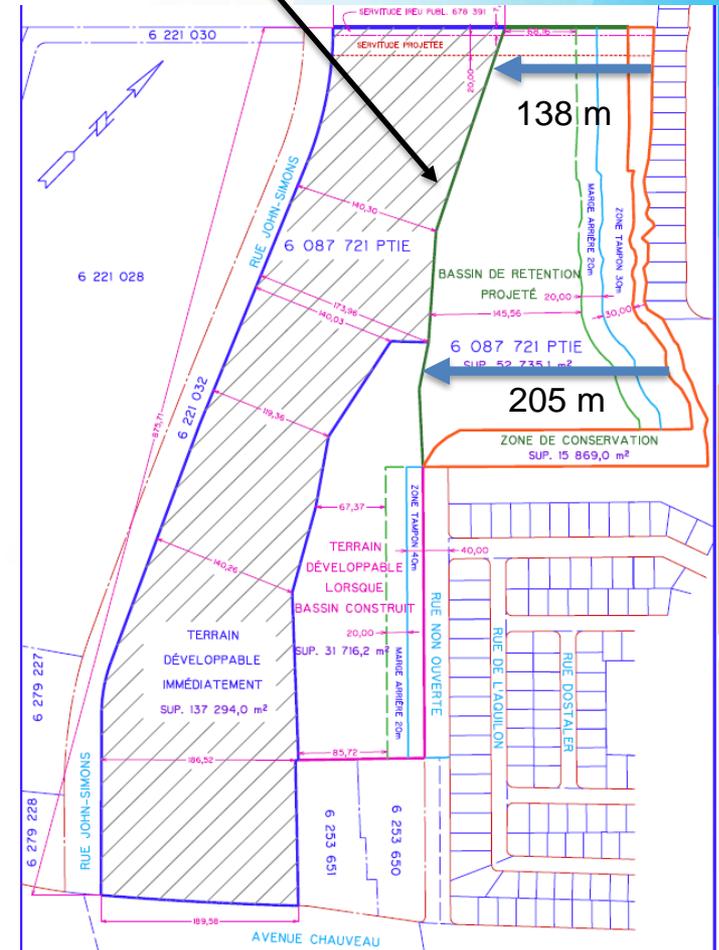
ESPACE D'INNOVATION CHAUVEAU

Modification réglementaire

Modification réglementaire à venir (2020) :

- Réduction de la marge arrière à 7 m à la hauteur du bassin de rétention
 - Création d'une transition entre les secteurs résidentiels et industriels

Marge arrière à réduire



Questions, commentaires ?

